

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

076203517

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

076203509



go! SDI Limited

Version Num: 9.1.1.1

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2015

Date d'émission: 03/09/2020

Date d'impression: 18/09/2020

L.GHS.CAN.FR

SECTION 1 Identification

Identificateur de produit

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom du produit | go! |
| Synonymes | Pas Disponible |
| Nom d'expédition | LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contient acétone; propan-2-one; propanone); LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contient acétone; propan-2-one; propanone) |
| Autres moyens d'identification | Pas Disponible |

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

| | |
|--|---|
| Utilisations identifiées pertinentes : | Utilisation telle que définie par le fournisseur. |
|--|---|

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

| Nom commercial de l'entreprise | SDI Limited | SDI (North America) Inc. | SDI Dental Limited |
|--------------------------------|--|---|---|
| Adresse | 3-15 Brunson Street Bayswater VIC 3153 Australia | 1279 Hamilton Parkway Itasca IL 60143 United States | Block 8, St Johns Court Santry Dublin 9 Ireland |
| Téléphone | +61 3 8727 7111 (Business Hours) | +1 630 361 9200 (Business hours) 1 800 228 5166 | +353 1 886 9577 (Business Hours) 800 0225 5734 |
| Fax | +61 3 8727 7222 | +1 630 361 9222 | Pas Disponible |
| Site Internet | www.sdi.com.au | http://www.sdi.com.au | http://www.sdi.com.au/ |
| Courriel | info@sdi.com.au | USA.Canada@sdi.com.au | Ireland@sdi.com.au |

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom commercial de l'entreprise | SDi |
| Adresse | Rua Dr. Virgílio de Carvalho Pinto, 612 Pinheiros, Sao Paulo 05415-020 Brazil |
| Téléphone | +55 11 3092 7100 (Business Hours) |
| Fax | +55 11 3092 7101 |
| Site Internet | http://www.sdi.com.au/ |
| Courriel | Brasil@sdi.com.au |

Numéros de téléphone d'urgence

| Association / Organisation | SDI Limited | SDI Dental Limited | SDi |
|---------------------------------------|-----------------------|--------------------|-----------------|
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | +61 3 8727 7111 | +61 3 8727 7111 | +61 3 8727 7111 |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | ray.cahill@sdi.com.au | Pas Disponible | Pas Disponible |

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange


NFPA 704 diamond



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

| | |
|----------------|--|
| Classification | Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2A, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 |
|----------------|--|

Éléments d'étiquetage

| | |
|--------------------------|---|
| Pictogramme(s) de danger |  |
| Mention d'avertissement | Danger |

Déclaration(s) sur les risques

| | |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

| | |
|------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P240 | Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| P241 | Utiliser du matériel électrique/de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant. |
| P242 | Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| P261 | Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P272 | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. |

Déclarations de Sécurité: Réponse

| | |
|----------------|--|
| P321 | Traitement spécifique (voir les conseils sur cette étiquette). |
| P370+P378 | En cas d'incendie: utiliser mousse anti-alcool ou de la mousse de protéine normale pour l'extinction. |
| P302+P352 | AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P333+P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| P337+P313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| P362+P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| P301+P312 | EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P330 | Rincer la bouche. |

Déclarations de Sécurité: Stockage

| | |
|-----------|---|
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| P405 | Garder sous clef. |

Déclarations de Sécurité: Élimination

| | |
|------|---|
| P501 | Éliminer le contenu / récipient pour point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisés conformément à toute réglementation locale |
|------|---|

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

| Numéro CAS | %[poids] | Nom |
|------------|----------|----------------------------------|
| 67-64-1 | 30-50 | acétone; propan-2-one; propanone |

| Numéro CAS | %[poids] | Nom |
|----------------|----------|--|
| Pas Disponible | 30-50 | acrylic monomer |
| Pas Disponible | 10-25 | Ingrédients identifiés comme sans danger |

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 Premiers secours

Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|---|
| Contact des yeux | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. |
| Contact avec la peau | <p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation. |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▶ Si la respiration est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur. |
| Ingestion | <p>Consulter un médecin.</p> |

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- ▶ Mousse stable face à l'alcool.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (si la législation le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.
- ▶ Spray ou brouillard d'eau - Feux importants uniquement.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|-------------------------------|---|
| Incompatibilité au feu | Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir. |
|-------------------------------|---|

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

| | |
|------------------------------------|---|
| Lutte Incendie | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Peut être violemment réactif. Peut exploser. ▶ Mettez un appareil respiratoire ainsi que gants de protection. ▶ Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau. ▶ Envisagez l'évacuation. ▶ Lutte contre le feu à une distance appropriée protégé de manière adéquate. ▶ Si cela n'entraîne pas de danger, éteignez les appareils électriques jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fumée. ▶ Utilisez un fin jet d'eau pour maîtriser le feu et rafraîchir la zone avoisinante. ▶ Evitez d'envoyer de l'eau sur toute flaque. ▶ N'approchez pas des récipients qui pourraient être chauds. ▶ Aspergez les récipients qui sont exposés au feu à partir d'un endroit protégé. ▶ S'il n'y a pas de danger, déplacez les récipients que le feu pourrait atteindre. |
| Risque D'Incendie/Explosion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les liquides et les fumées sont particulièrement inflammables. ▶ Le risque de feu est grave lorsqu'il y a chaleur, des flammes et/ou des oxydants. ▶ Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer. ▶ La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients. ▶ S'il y a combustion, des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) peuvent être émises. <p>Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO2) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p> |

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-------------------------------|---|
| Eclaboussures Mineures | ▶ Éliminez toutes les sources d'incendie. |
|-------------------------------|---|

| | |
|-------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▸ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▸ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▸ Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériel absorbant. ▸ Essuyez. ▸ Ramassez les résidus dans un récipient pour déchets inflammables |
| Eclaboussures Majeures | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Evacuez le personnel. ▸ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▸ Peut réagir violemment. Peut exploser. ▸ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection. ▸ Évitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau. ▸ Envisagez l'évacuation. ▸ Évitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie. ▸ Augmentez l'aération. ▸ S'il n'y a pas de danger, arrêtez la fuite. ▸ L'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser/absorber les vapeurs. ▸ Contenez le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▸ Utilisez une pelle qui ne produit pas d'étincelle et qui résiste aux explosions. ▸ Ramassez tout le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour un éventuel recyclage. ▸ Absorbez le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▸ Enfumez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets. ▸ Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux. ▸ Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence. |

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--------------------------|--|
| Manipulation Sure | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Évitez tout contact de la personne, même l'inhalation. ▸ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. ▸ Travaillez dans un endroit bien aéré. ▸ Évitez la concentration dans les trous et creux. ▸ NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé. ▸ Évitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. ▸ Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas. ▸ La vapeur peut provoquer un incendie lors de l'aspiration ou de l'éjection à cause de l'électricité statique ▸ N'utilisez PAS des seaux en plastique. ▸ Mettez à terre et tenez bien les récipients en métal lorsque vous versez le produit. ▸ Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles lors de la manipulation. ▸ Évitez le contact avec des matériels incompatibles. ▸ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▸ Évitez les dégâts matériels sur les récipients. ▸ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. ▸ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ▸ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation ▸ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues. |
| Autres Données | <p>Ne pas stocker à la lumière du soleil. Stocker entre 2 et 8 degrés Celsius.</p> |

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------------------|--|
| Container adapté | ▸ NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant. |
| Incompatibilité de Stockage | Éviter une réaction avec des agents oxydants, des bases ou de forts agents réducteurs. Éviter les acides forts. |

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|---|----------------------------------|----------------|-------------------------|-------------------------|----------------|--|
| Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants | acétone; propan-2-one; propanone | Acetone | 1,000 ppm / 2,400 mg/m3 | 3,000 mg/m3 / 1,250 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle | acétone; propan-2-one; propanone | Acetone | 500 ppm | 750 ppm | Pas Disponible | TLV Basis: Upper respiratory tract & eye irritation; CNS impairment; hematologic effects |
| Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta | acétone; propan-2-one; propanone | Acetone | 500 ppm / 1200 mg/m3 | 1800 mg/m3 / 750 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination | acétone; propan-2-one; propanone | Acetone | 500 ppm | 750 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail | acétone; propan-2-one; propanone | Acétone | 500 ppm | 750 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |


| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|--|----------------------------------|----------------|----------------------|-----------------------|----------------|--|
| Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle | acétone; propan-2-one; propanone | Pas Disponible | 250 ppm | 500 ppm | Pas Disponible | TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair; BEI |
| Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle | acétone; propan-2-one; propanone | Acetone | 250 ppm | 500 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle | acétone; propan-2-one; propanone | Acetone | 250 ppm | 500 ppm | Pas Disponible | TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair; BEI |
| Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques | acétone; propan-2-one; propanone | Acétone | 500 ppm / 1190 mg/m3 | 2380 mg/m3 / 1000 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |

Limites d'urgence

| Composant | Nom du produit | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| acétone; propan-2-one; propanone | Acetone | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| acétone; propan-2-one; propanone | 2,500 ppm | Pas Disponible |

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX**Contrôles de l'exposition**

| Contrôle d'ingénierie approprié | <p>Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation d'échappement locale ou un système de ventilation pour lieu clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être résistant aux explosions.</p> <p>Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.</p> | | | | | | | | | |
|--|---|--------------------------------|--|--|--|---|-------------------------------------|---|--|---|
| | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de contaminant :</th> <th>Vitesse de l'air :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)</td> <td>0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)</td> </tr> <tr> <td>aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)</td> <td>0,5-1 m/s (100-200 f/min.)</td> </tr> <tr> <td>spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)</td> <td>1-2,5 m/s (200-500 f/min.)</td> </tr> </tbody> </table> | Type de contaminant : | Vitesse de l'air : | Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile) | 0,25-0,5 m/s (50-100 f/min) | aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante) | 0,5-1 m/s (100-200 f/min.) | spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide) | 1-2,5 m/s (200-500 f/min.) | |
| | Type de contaminant : | Vitesse de l'air : | | | | | | | | |
| | Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile) | 0,25-0,5 m/s (50-100 f/min) | | | | | | | | |
| aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante) | 0,5-1 m/s (100-200 f/min.) | | | | | | | | | |
| spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide) | 1-2,5 m/s (200-500 f/min.) | | | | | | | | | |
| <p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Minimum de l'intervalle</th> <th>Maximum de l'intervalle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce</td> <td>1 : Perturbation des courants d'air de la pièce</td> </tr> <tr> <td>2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement</td> <td>2 : Contaminants à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3 : Intermittent, faible production</td> <td>3 : Forte production, utilisation importante</td> </tr> <tr> <td>4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement</td> <td>4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.</td> </tr> </tbody> </table> | Minimum de l'intervalle | Maximum de l'intervalle | 1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce | 1 : Perturbation des courants d'air de la pièce | 2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement | 2 : Contaminants à forte toxicité | 3 : Intermittent, faible production | 3 : Forte production, utilisation importante | 4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement | 4 : Petite hotte – contrôle local uniquement. |
| Minimum de l'intervalle | Maximum de l'intervalle | | | | | | | | | |
| 1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce | 1 : Perturbation des courants d'air de la pièce | | | | | | | | | |
| 2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement | 2 : Contaminants à forte toxicité | | | | | | | | | |
| 3 : Intermittent, faible production | 3 : Forte production, utilisation importante | | | | | | | | | |
| 4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement | 4 : Petite hotte – contrôle local uniquement. | | | | | | | | | |
| <p>Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction des solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.</p> | | | | | | | | | | |
| Protection Individuelle |  | | | | | | | | | |
| Protection des yeux/du visage. | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Masque chimique. Protection pour tout le visage. ▸ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. | | | | | | | | | |
| Protection de la peau | Voir protection Main ci-dessous | | | | | | | | | |
| Protection des mains / pieds | <p>Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.</p> <p>Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Gants caoutchouc. | | | | | | | | | |
| Protection corporelle | Voir Autre protection ci-dessous | | | | | | | | | |
| Autres protections | <ul style="list-style-type: none"> · Combinaisons intégrales. · Tablier en PVC. · Une combinaison de protection en PVC peut être requise en cas d'exposition grave. · Douche oculaire. · Assurez-vous qu'il y a un accès facile à une douche de sécurité. <p>Note : Les combinaisons intégrales en coton ou en polyester/coton n'offrent qu'une protection contre la contamination superficielle légère qui ne pénètre pas la peau. Les combinaisons doivent être lavées régulièrement. Lorsque le risque d'exposition de la peau est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), des tabliers résistant aux produits chimiques et/ou des combinaisons et des bottes imperméables aux produits chimiques seront nécessaires.</p> | | | | | | | | | |

Protection respiratoire

Filtere de type AX de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

| Facteur de protection | Demi-masque respiratoire | Respirateur intégral | Masque à adduction d'air |
|-----------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|
| 5 x ES | Conduit d'air* | AX-2 | AX-PAPR-2 ^ |
| 10 x ES | - | AX-3 | - |
| 10+ x ES | - | Conduit d'air** | - |

* - Débit continu; ** - Débit continu ou demande à pression positive

^ - Intégral

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Aspect | Pas Disponible | | |
|--|---------------------|--|----------------|
| État Physique | liquide | Densité relative (Water = 1) | 0.93 |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | ~2 | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | Gels before boiling | Poids Moléculaire (g/mol) | Sans Objet |
| Point d'éclair (°C) | Pas Disponible | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Pas Disponible | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | 13 | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | 3 | Composé volatile (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| hydrosolubilité | Immiscible | pH en solution (1%) | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | VOC g/L | Pas Disponible |

SECTION 10 Stabilité et réactivité

| | |
|--------------------------------------|--|
| Réactivité | Voir section 7 |
| Stabilité chimique | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7 |
| Conditions à éviter | Voir section 7 |
| Matières incompatibles | Voir section 7 |
| Produits de décomposition dangereux | Voir Section 5 |

SECTION 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|----------------------|--|
| Inhalé | L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence. |
| Ingestion | Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu. |
| Contact avec la peau | Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. |
| Yeux | Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes. Le liquide peut provoquer un inconfort oculaire et causer une détérioration temporaire de la vue et/ou une inflammation ou ulcération passagère de l'œil. |

| | |
|------------------|--|
| Chronique | <p>Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire.</p> <p>Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.</p> |
|------------------|--|

| go! | TOXICITÉ | IRRITATION |
|-----|----------|----------------|
| | | Pas Disponible |

| acétone; propan-2-one; propanone | TOXICITÉ | IRRITATION |
|---|---|---|
| | =1159 mg/kg ^[2] | Eye (human): 500 ppm - irritant |
| | 10 mg/kg ^[2] | Eye (rabbit): 20mg/24hr -moderate |
| | 12000 mg/kg ^[2] | Eye (rabbit): 3.95 mg - SEVERE |
| | 3100 mg/kg ^[2] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | 4000-8000 mg/kg ^[2] | Skin (rabbit): 500 mg/24hr - mild |
| | 500 mg/kg ^[2] | Skin (rabbit):395mg (open) - mild |
| | 5000 mg/kg ^[2] | Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1] |
| | 5000 mg/kg ^[2] | |
| | 5600-8000 mg/kg ^[2] | |
| | 8000 mg/kg ^[2] | |
| | Dermiquel (lapin) LD50: 20000 mg/kg ^[2] | |
| | Inhalatoire (rat) LC50: 100.2 mg/l/8hr ^[2] | |
| | Oral (souris) LD50: 3000 mg/kg ^[2] | |
| | Orale (rat) LD 50: =5800 mg/kg ^[2] | |
| Orale (rat) LD 50: =8450 mg/kg ^[2] | | |
| Orale (rat) LD 50: 1800-7300 mg/kg ^[2] | | |

Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

| | |
|---|---|
| ACÉTONE; PROPAN-2-ONE; PROPANONE | <p>Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau.</p> <p>pour l'acétone :</p> <p>La toxicité aiguë de l'acétone est faible. L'acétone n'est ni un irritant ni un sensibilisateur cutané, mais un agent dégraissant pour la peau. L'acétone est un irritant pour les yeux. La toxicité subchronique de l'acétone a été examinée chez des souris et des rats auxquels a été administré de l'acétone dans l'eau de boisson et chez des rats traités par gavage oral. Une augmentation du poids relatif des reins induite par l'acétone a été observée chez les rats mâles et femelles utilisés dans une étude de 13 semaines sur l'administration par voie orale. Le traitement à l'acétone a provoqué l'augmentation du poids relatif du foie chez les rats mâles et femelles qui n'étaient pas associée à des effets histopathologiques et ces effets peuvent avoir été associés à une induction enzymatique microsomale. Des effets hématologiques compatibles avec une anémie macrocytaire ont également été notés chez les rats mâles, ainsi qu'une hyperpigmentation de la rate. Les résultats les plus notables chez les souris ont été l'augmentation du poids du foie et la diminution du poids de la rate. Globalement, les niveaux sans effet observé dans l'étude sur l'eau potable étaient de 1 % pour les rats mâles (900 mg/kg/j) et les souris mâles (2258 mg/kg/j), de 2 % pour les souris femelles (5945 mg/kg/j) et de 5 % pour les rats femelles (3100 mg/kg/j). En ce qui concerne les effets sur le développement, une réduction statistiquement significative du poids des fœtus et une augmentation légère, mais statistiquement significative, du pourcentage d'incidence des résorptions ultérieures ont été observées chez les souris à 15 665 mg/m³ et chez les rats à 26 100 mg/m³. La dose sans effet observable pour la toxicité sur le développement a été déterminée à 5220 mg/m³ pour les rats et les souris.</p> <p>Aucun effet tératogène n'a été observé chez les rats et les souris testés à 26 110 et 15 665 mg/m³, respectivement. Les études de cancérogénicité cutanée sur la durée de vie totale des souris traitées avec jusqu'à 0,2 ml d'acétone n'ont pas révélé d'augmentation de l'incidence des tumeurs des organes par rapport aux animaux témoins non traités.</p> <p>La littérature scientifique contient de nombreuses études différentes qui ont mesuré soit la performance neurocomportementale, soit la réponse neurophysiologique des humains exposés à l'acétone. Des niveaux d'effet allant d'environ 600 à plus de 2375 mg/m³ ont été signalés. Des études neurocomportementales sur des employés exposés à l'acétone ont récemment montré que des expositions de 8 heures à plus de 2375 mg/m³ n'étaient pas associées à des changements de temps de réponse liés à la dose, de vigilance ou de scores aux tests de mémoire de chiffres. Des études de cas cliniques, des études contrôlées sur des volontaires humains, des recherches sur des animaux et des évaluations sur le terrain indiquent toutes que la DSENO pour cet effet est de 2375 mg/m³ ou plus.</p> |
|---|---|

| | | | |
|---|---|---------------------------|---|
| toxicité aiguë | ✓ | Cancérogénicité | ✗ |
| Irritation / corrosion | ✓ | reproducteur | ✗ |
| Lésions oculaires graves / irritation | ✓ | STOT - exposition unique | ✓ |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ✓ | STOT - exposition répétée | ✗ |
| Mutagenéité | ✗ | risque d'aspiration | ✗ |

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplissent pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Informations écologiques

Toxicité

| go! | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|-----|----------|---------------------------|--------|--------|--------|
|-----|----------|---------------------------|--------|--------|--------|

| | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
|---|---|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| acétone; propan-2-one; propanone | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | LC50 | 96 | Poisson | 5-540mg/L | 2 |
| | EC50 | 48 | crustacés | 6098.4mg/L | 5 |
| | NOEC | 240 | crustacés | 1-866mg/L | 2 |
| Légende: | <i>Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration</i> | | | | |

Nocif pour les organismes aquatiques.
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistence et dégradabilité

| Composant | Persistence: Eau/Sol | Persistence: Air |
|----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| acétone; propan-2-one; propanone | BAS (La demi-vie = 14 journées) | MOYEN (La demi-vie = 116.25 journées) |

Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|----------------------------------|------------------|
| acétone; propan-2-one; propanone | BAS (BCF = 0.69) |

Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|----------------------------------|--------------------|
| acétone; propan-2-one; propanone | HAUT (KOC = 1.981) |


SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Elimination du produit / emballage | NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. Enfouir les résidus dans une décharge autorisée. Consulter les autorités de gestion des déchets pour savoir où les disposer. |
|---|---|

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

| | |
|-----------------------|---|
| |  |
| Polluant marin | aucun |

Transport par terre (TDG)

| | | |
|--|--|------------|
| Numéro ONU | 1993 | |
| Nom d'expédition des Nations unies | LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contient acétone; propan-2-one; propanone); LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contient acétone; propan-2-one; propanone) | |
| Classe(s) de danger pour le transport | classe | 3 |
| | Risque Secondaire | Sans Objet |
| Groupe d'emballage | II | |
| Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | 16, 150 |
| | Limite pour explosifs et indice des quantités limitées | 1 L |
| | Index ERAP | Sans Objet |

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

| | |
|-------------------|------|
| Numéro ONU | 1993 |
|-------------------|------|

| | | |
|--|--|------------|
| Nom d'expédition des Nations unies | LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contient acétone; propan-2-one; propanone); LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contient acétone; propan-2-one; propanone) | |
| Classe(s) de danger pour le transport | Classe ICAO/IATA | 3 |
| | Sous-risque ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Code ERG | 3H |
| Groupe d'emballage | II | |
| Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | A3 |
| | Instructions d'emballage pour cargo uniquement | 364 |
| | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement | 60 L |
| | Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers | 353 |
| | Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | 5 L |
| | Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison | Y341 |
| | Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | 1 L |

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

| | | |
|--|--|------------|
| Numéro ONU | 1993 | |
| Nom d'expédition des Nations unies | LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contient acétone; propan-2-one; propanone); LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contient acétone; propan-2-one; propanone) | |
| Classe(s) de danger pour le transport | Classe IMDG | 3 |
| | IMDG Sous-risque | Sans Objet |
| Groupe d'emballage | II | |
| Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS | F-E , S-E |
| | Dispositions particulières | 274 |
| | Quantités limitées | 1 L |

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 Informations réglementaires**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés

acétone; propan-2-one; propanone Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS

état de l'inventaire national

| Inventaire national | Statut |
|--|--|
| Australie - AIIC | Oui |
| Australie - non-utilisation industrielle | Non (acétone; propan-2-one; propanone) |
| Canada - DSL | Oui |
| Canada - NDSL | Non (acétone; propan-2-one; propanone) |
| Chine - IECSC | Oui |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Oui |
| Japon - ENCS | Oui |
| Corée - KECI | Oui |
| New Zealand - NZIoC | Oui |
| Philippines - PICCS | Oui |
| É.-U.A. - TSCA | Oui |
| Taiwan - TCSI | Oui |
| Mexico - INSQ | Oui |
| Vietnam - NCI | Oui |
| Russie - ARIPS | Oui |

| Inventaire national | Statut |
|---------------------|---|
| Légende: | <i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients énumérés ci-CAS ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i> |

SECTION 16 Autres informations

| | |
|------------------|------------|
| date de révision | 03/09/2020 |
| date initiale | 02/11/2015 |

Résumé de la version SDS

| Version | Date de revision | Sections mises à jour |
|---------|------------------|--|
| 8.1.1.1 | 01/11/2019 | Unique mise à jour du système. NOTE: Cela peut ou ne peut pas changer la classification du SGH |
| 9.1.1.1 | 03/09/2020 | changement de classification en raison de calcul / mise à jour des risques base de données complète. |

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps
 PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme
 IARC : Centre international de recherche sur le cancer
 ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux
 STEL : Limite d'exposition à court terme
 TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire
 IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
 FSO : Facteur de sécurité olfactive
 DSENO : Dose sans effet nocif observé
 DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé
 TLV : Valeur limite seuil
 LOD : Limite de détection
 OTV : Valeur de seuil olfactif
 FBC : Facteurs de bioconcentration
 IBE : Indice biologique d'exposition

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'après leur utilisation.

Other information:

Prepared by: SDI Limited
 3-15 Brunson Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia
 Date of preparation/revision: 23rd September 2015
 Department issuing SDS: Research and Development
 Contact: Technical Director